

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Le jeudi 27 février 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 20 février 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
57	6	6	9

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET), Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. ARMETTA, M. DONZEL, M. DRUET, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ISSARTEL, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. PERRAUD), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à M. RAVOT), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme GUIGNOT), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Julien MARTINEZ, Secrétaire de séance.

Attribution d'Aides à l'Immobilier d'entreprises

Rapporteur : M. PERRAUD

L'aide à l'immobilier d'entreprises est une mesure de soutien de l'investissement immobilier des entreprises du territoire en faveur du dynamisme économique. Depuis 2023, Haut-Bugey Agglomération et le Département cofinancent paritairement cette aide.

Dans le cadre de cette mesure :

L'entreprise BELLI a déposé une demande d'aide à l'immobilier d'entreprises pour son projet de construction d'une extension au site l'Entreprise d'exploitation à Nurieux-Volognat.

L'entreprise OPTIQUE ET MICROSYSTEMES a également déposé une demande d'aide à l'immobilier d'entreprises pour son projet de construction d'un bâtiment industriel à Plateau-d'Hauteville.

Au vu du coût de ces opérations, Haut Bugey Agglomération et le Département peuvent accorder à chaque Maître d'ouvrage une subvention de 37 500 € chacun, soit une subvention globale de 75 000 €, calculée sur la base de 15% d'une dépense éligible plafonnée à 500 000 € hors taxes pour les deux entreprises.

Le Conseil d'agglomération,
par 66 voix pour,

- **APPROUVE** l'attribution des deux subventions, et par conséquent les conventions.
- **NOTIFIE** cette approbation au Département de l'Ain, aux Maîtres d'ouvrage et aux sociétés concernées.
- **AUTORISE** le Président de signer les conventions relatives à l'attribution des subventions au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises, aux sociétés BELLI et OPTIQUE ET MICROSYSTEMES.

Fait à Oyonnax, le 27 février 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
Julien MARTINEZ

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Attribution d'aides à l'immobilier d'entreprises.

.....
Date de décision: 27/02/2025

Date de réception de l'accusé 06/03/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 270225_202504

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250227-270225_202504-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4
Finances locales
Interventions économiques

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 4_AIDE_IMMO_ENTREPRISE.pdf (99_DE-001-200042935-20250227-270225_202504-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°4.pdf (21_RP-001-200042935-20250227-270225_202504-DE-1-1_2.pdf)
conventions